

BULLETIN MUNICIPAL N°3

SOMMAIRE

Le mot du maire
Les actions
Les projets
La vie locale
Divertissement
Nos associations
L'histoire du village
Recettes de cuisine
Le tri sélectif
Numéros utiles



Bien vivre à Saint-Martial de Mirambeau

Notre bulletin aux couleurs printanières vient saluer la sortie de la pandémie. Progressivement les mesures gouvernementales ouvrent à nouveau les portes de nos restaurants, de nos salles de spectacles, de nos musées et de nos enceintes sportives. Nous allons pouvoir retrouver tout notre environnement culturel, touristique et gastronomique. La poursuite de la vaccination et le maintien des gestes barrières sont sans nul doute les garants d'une stabilité économique durable.



A l'échelle locale nos associations, acteurs de notre tissu rural nous proposent deux manifestations : un concert de jazz le samedi 12 juin et une marche nocturne le samedi 3 juillet. **Merci à tous nos bénévoles de vouloir faire partager au plus vite le bien vivre ensemble.**

Dans ce bulletin vous trouverez les habituelles rubriques, mais aussi la synthèse de deux réunions du conseil municipal autour des finances de notre commune, un rappel sur les mesures du tri sélectif qui représentent un véritable enjeu pour la protection de notre environnement, et une page de divertissements avec le jeu de l'horloge.

Sur le plan financier, sachez qu'à mon arrivée au poste de Maire de notre commune, j'ai trouvé des finances très saines. Cette situation nous donne l'assurance de conserver notre indépendance et favorise la mise en place de nouveaux projets immobiliers. C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les taux communaux des taxes directes locales.

Depuis début mai notre site internet est en ligne. Nous vous invitons à le parcourir et à nous faire part de vos remarques et suggestions pour que cet outil de communication puisse évoluer et mieux répondre à vos attentes.

Je vous souhaite un joyeux été et de bonnes vacances.

Bruno ROBERT

br.maire@saintmartialdemirambeau.fr Tél. 06 32 25 67 55



MARCHE NOCTURNE GOURMANDE le 3 Juillet à St Martial de Mirambeau



Rendez-vous à partir de 18H jusqu'à 19H Parking de la Salle des Fêtes à St MARTIAL de MIRAMBEAU

Organisation : Associations de St Martial -Les marcheurs, -l'ACCA (Chasseurs)

-la Bonne Rencontre.

Apéritif offert par la Municipalité au LAVOIR du BREUIL

Le circuit, environ 3 Km en 3 étapes :

- Entrée au LAVOIR de CHAMP RAPET
- Plat à BEAUSEJOUR
- Dessert à la Salle Jacques FUMÉ.

Le thème : Découverte de notre Commune sur les pas de Jacques FUMÉ



Pour les non-marcheurs, un véhicule vous conduira Participation : 10€ par personne , gratuit pour les moins de 10 ans.

Certains préfèreront se retrouver pour une Soirée **JEUX de Société** à la Salle Jacques FUMÉ (entre Mairie et église) à partir de 20H Dessert et Boisson : 2,50€

Inscriptions avant le 26 Juin : auprès de Alexandre GERBAUD : tél : 06 29 66 37 84 Guy ALLAIRE : Tél : 06 35 93 40 08 Dany DUCONGÉ : tél : 06 13 31 92 09



Les finances de notre Commune

Nous vous présentons ici la synthèse de notre compte administratif de l'année 2020 et les grandes lignes de notre budget 2021. Le Maire reste à votre disposition pour commenter plus en détail le contenu et répondre à toutes vos questions dans ce domaine.

Séance du conseil municipal du 24 février 2021

Notre compte administratif pour l'année 2020 laisse apparaître un excédent de 66 126 € sur la section de

fonctionnement, et un excédent de 15 227 € sur la section d'investissement. Compte tenu de notre report excédentaire des années antérieures de 411 738 €, notre résultat d'exploitation au 31 décembre 2020 présente un excédent global de 477 864 €.

Section de fonctionnement 2020

Nos recettes se sont élevées à 273 122 € et se déclinent principalement en trois chapitres :

- La perception des impôts et taxes => 190 078 €
- L'encaissement des loyers sur notre patrimoine locatif => 48 854 €
- Les subventions et dotations diverses => 31 679 €

Nos dépenses de fonctionnement ont atteint 206 997 € et se répartissent également sur trois grands chapitres :

- Les charges courantes de fonctionnement => 73 835 €.
 - 58 % de ce montant sont consommés au niveau des postes d'entretien : terrains, bâtiments, voiries et petit matériel.
 - o 12 % concernent les postes EDF, combustible et carburant
- Les charges de personnel => 62 517 €.
- Les autres charges de gestion => 56 945 €.
 - o 62 % de ce montant concernent les différentes contributions versées au niveau des écoles, du SICM et du service départemental d'incendie.
 - o 31 % pour les indemnités élus

Section d'investissement 2020

Nos recettes directes d'investissement => 121 769 €

- 33 159 € de subvention
- 17 316 € de FCTVA (récupération d'une partie de la TVA sur les investissements de 2019 et l'entretien voirie et bâtiments communaux).
- 67 888 € d'excédent de fonctionnement capitalisé

Nos dépenses d'investissement => 106 541 €

- 53 610 € de réalisation voirie
- 22 800 € sur l'acquisition d'un tracteur tondeuse
- 18 552€ pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes sur la partie non sinistrée.
- 6 569 € pour l'entretien durable des logements locatifs
- 3 080 € d'achat de petit matériel et outillage

Séance du conseil municipal du 17 mars 2021

Vote du taux des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant le vote du budget primitif 2021, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Le Maire explique qu'en compensation de la suppression de la taxe d'habitation, la commune bénéficiera de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), ainsi le Conseil Municipal a l'obligation de délibérer pour un taux de référence minimum de TFPB égal à la somme des taux communaux et départementaux de l'année 2020.

Le Maire rappelle que le taux de TFPB du département est de 21.5% et le taux communal est de 9.24%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux communaux des taxes directes locales.

Taxes	Taux
Foncière (bâti)	30.74%
Foncière (non bâti)	24,26%
CFE	26,41%

Présentation et vote du budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 s'équilibre à 644 923 € sur sa section de fonctionnement et à 208 661 € sur sa section investissement.

Les principaux projets d'investissement de notre budget primitif 2021

Bâtiments publics => ligne budgétaire 24 000 €

- Participation sinistre salle des fêtes => 9 000 €
- Complément sinistre salle des fêtes => provision 5 000 €
- Gouttières église => provision 10 000 €

Travaux de voirie => ligne budgétaire 54 000 €

- Busage fossé route de la Cimendière => 2 801 €
- Revêtement bi couche Les terriers => 7 403 €
- Revêtement bi couche chemin coucou => 2 701 €
- Revêtement bi couche chez Viaud => 5 296 €
- Consolidation chaussée le bourg => 773 €
- Trottoir la Cimendière (demande de subvention DETR en cours) => 11 111 €
- Chemin aire de jeux (demande de subvention DETR en cours) => 6 061 €
- Panneaux de circulation => 1 285 €
- Panneaux lieudits et agglomération du bourg => 1 123 €

Réseau d'électrification => ligne budgétaire 5 100 €

- Les Moineries (demande de subvention DETR en cours) => 1 859 €
- Impasse de Pas Richard => 772 €
- L'Entre d'eux => 1 229 €
- Chez Gruelle => 1 225 €

Autre matériel et outillage voirie => ligne budgétaire 6 500 €

- Boîte à livres => 750 €
- Vitrines affichage => 2 776 €

Matériel roulant => ligne budgétaire 20 000 €

- Achat d'un véhicule utilitaire => 17 947 €

Matériel informatique => ligne budgétaire => 2 500 €

- Ordinateur secrétariat => 1 800 €

Mobilier

- Podium salle des fêtes => 5 148 €

SALLE DES FÊTES



La première réunion de chantier du 29 avril 2021 a permis de revoir l'ensemble des travaux de Nos actions

réhabilitation de notre salle des fêtes. Les entreprises ont réactualisé et ajusté leurs devis en tenant compte des impondérables travaux supplémentaires nécessaires pour garantir le parfait achèvement de l'opération. Les premières interventions des artisans ont débuté le 3 mai et le planning des travaux prévoit une livraison le 6 août 2021. Notre salle devrait donc être opérationnelle début septembre.

Tableau récapitulatif des différents intervenants sur le chantier.

N° de lot	Titulaire	Montant HT	Montant TTC	
LOT 1 Menuiseries intérieures	Vivanbois	28 272.50 €	33 927.00 €	
LOT 2 Plafonds suspendus	SAS FGV	12 173.33 €	14 608.00 €	
LOT 3 Cloisons sèches isolation	SAS GOURAUD	12 885.50 €	15 462.60 €	
LOT 4 Électricité	SAS électricité générale JACQUET	23 521.01 €	28 225.21 €	
LOT 5 Climatisation	SAS Bonneau	18 313.21 €	21 975.85€	
LOT 6 Peinture	SAS Joulin Stéphane	9 721.53 €	11 665.84 €	
TOTAL		104 887.08 €	125 864.50 €	

A l'analyse de l'ensemble des devis il ressort un coût de travaux supplémentaire de 30 415 €. Ce surcout provient principalement de la réfection du système de désenfumage, du raccordement de la climatisation, des liaisons frigorifiques, de l'électricité du bar et de la cuisine, de la peinture du local de stockage et des sanitaires intérieurs.

A ce coût supplémentaire de travaux, il convient d'ajouter notre participation dans le protocole d'origine pour un montant de 8 699 €. Nous avons déposé une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide pour la revitalisation des centres bourg des communes.

Nous sommes confiants dans l'obtention de cette subvention du conseil départemental à hauteur de 45 % du montant HT soit une prévision de recette budgétaire de 17 602 €

Notre site internet

Depuis début mai notre commune dispose d'un site internet à l'adresse : https://www.saintmartialdemirambeau.fr

En consultant notre site vous disposez des rubriques propres à notre commune et d'un accès plus large à de l'information générale.





Voirie

En début de printemps les employés municipaux ont nettoyé l'ensemble des panneaux de signalisation. Nous remercions la commune de Mirambeau de nous avoir mis à disposition gratuite leur hydrocureur à pression.

Cette année nous avons consacré une ligne budgétaire de 2 400 € pour l'achat de panneaux indicateurs, de lieu-dit, et de signalisation. Nous avons inclus aussi dans cette dépense des panneaux d'agglomération sur trois voies communales. Cette délimitation d'agglomération au niveau de la Maronnière, du cimetière et de la route des Bletelles permettra de sécuriser et de matérialiser la limitation de vitesse dans notre village.



ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS

Pas Y Bled

Un site très passager où nous avons apporté des aménagements. La confection, par les employés communaux, d'un escalier au niveau du lavoir, l'installation d'une deuxième table de pique-nique, la plantation d'une double haie champêtre et l'entourage bois des bacs de recyclage. Tout cet embellissement devrait favoriser les gestes de chacun pour préserver au mieux ce charmant endroit de détente.

Seul petit bémol pour l'instant, qui limite la quiétude de ce lieu, de nombreux véhicules empruntent chaque jour la petite route qui passe au lieu-dit chez Mortant. Cette voie étroite, qui rejoint la route de Saint-Georges des Agoûts, est **pourtant interdite à la circulation** sauf riverains (seulement deux habitations).

Pour apporter de la sécurité à ce lieu, le conseil municipal réfléchit à différentes alternatives. Mais, tout serait bien plus simple si les automobilistes respectaient le code de la route et les panneaux de signalisation.





Label « Villes et Villages fleuris »

Implantation de haies champêtres par les équipes de la CDCHS

La préparation du terrain a été réalisée par Jean-Claude avant l'intervention des équipes de la CDCHS.







La municipalité de Saint-Martial de Mirambeau utilise pleinement les services mis à disposition des communes par la Communauté des Communes de Haute-Saintonge.

Fin octobre 2020, une équipe des brigades vertes est venue nettoyer la partie haute du ruisseau « la Molle ». Cette action redonne vie au cours d'eau et favorise une zone de biodiversité avec la bande enherbée mise en place par les agriculteurs riverains de la rivière. Un entretien régulier sera réalisé par les employés municipaux pour permettre d'inclure cette zone arborée dans le parcours du chemin de randonnée « Jacques Fumé ».

Fin avril dans le cadre d'une nouvelle convention, l'équipe du chantier d'insertion « La Haute Saintonge Fleurie » a réalisé des travaux d'aménagement d'espaces paysagers. Quatre sites de plantations ont été retenus par la municipalité, les aires de repos de Pas Y Bled et de la Fontaine du Breuil, une haie champêtre au lieu-dit le Breuil et un massif de vivaces entre l'église et la mairie. Au total, c'est un peu plus de trois cents arbustes et vivaces qui viendront embellir la commune.

La municipalité de Saint-Martial-de-Mirambeau tient à remercier le Président et les équipes d'intervention de la CDCHS pour ce large panel de services qui représente un soutien essentiel à nos communes.



Dans un esprit participatif avec les habitants de la commune

Avec l'arrivée des beaux jours, et en complément de l'intervention de l'équipe « La Haute Saintonge fleurie » nous avons entrepris la plantation de fleurs dans une trentaine de nos jardinières qui arborent notre centre bourg.

Pour celles situées à l'entrée de la mairie, nous avons créé une composition florale avec une graminée, un lierre rampant et retombant, une campanule bleue et un surfinia retombant violet et pour les autres jardinières nous avons planté uniformément des géraniums rozane bleu.

Nous tenons à remercier Vanessa Roy qui s'est proposée de fleurir les jardinières situées à l'entrée de la salle des fêtes avec des boutures de son magnifique massif qui borde son logement. Nos remerciements vont aussi à Mme Carpentier qui entretient quotidiennement le timbre de fleurs communal devant sa maison.



C'est dans cette démarche participative avec les habitants de la commune que nous souhaitons valoriser l'identité rurale de notre village de Saint-Martial-de-Mirambeau. Nous sommes à l'écoute de vos conseils et des actions que vous souhaiteriez mener en collaboration avec l'équipe municipale.

Tout l'entretien de ces plantations représente un travail supplémentaire pour nos employés communaux mais le dynamisme dont ils font preuve est un gage de réussite de notre action.

En ce qui concerne l'arrosage de nos nouvelles haies, nous nous sommes équipés d'une motopompe et d'une cuve plastique pour puiser le besoin en eau dans nos lavoirs.





DETR 2021 (subvention de l'ÉTAT)

Embellissement du Bourg



La Commune de Saint-Martial-de-Mirambeau (291 habitants) a entrepris depuis plusieurs années la rénovation de son centre Bourg.

L'équipe municipale élue en juillet 2020 a construit son programme autour de 5 axes prioritaires.

L'amélioration du cadre de vie est le socle principal de cet engagement afin de créer une participation collective avec les administrés sur le projet de label « villes et villages fleuris ».

Ce projet passe notamment par l'aménagement de notre centre Bourg et l'embellissement de nos chemins piétonniers.

L'opération consistera à poser un éclairage public sur la rue des Moineries (qui borde le côté ouest de notre espace aire de jeux).

Un cheminement pour les piétons sera également créé entre la salle des fêtes, l'aire de jeux des enfants et le terrain de pétanque.

Enfin, les trottoirs seront refaits en béton lavé sur la rue qui longe la salle des fêtes où le bus scolaire s'arrête pour les enfants.

L'ensemble de cette opération est estimé à 16 168.93 € HT



ECHEANCIER DES TRAVAUX

Le calendrier de l'opération prévoit un lancement de l'opération en juin 2021

Les travaux devraient durer deux mois pour s'achever en septembre 2021.

PLAN DE FINANCEMENT

<u>Dépenses estimées</u>: 16 168.93 € HT

Recettes envisagées: 19 402.72 TTC

Etat : 7 276.02 € (45 % du HT)
 Conseil Départemental : 5 659.13 € (35 % du HT)

• Commune : 6 467.57 € (dont 3 233.79 € de TVA)

Etat civil

Décès:

Monsieur LABAT Auguste le 14 avril 2021

Madame MAINGUENAUD veuve MARCHAND Denise le 22 avril 2021

Nous souhaitons au fil de nos bulletins mettre en avant les activités proposées sur notre commune et présenter nos entreprises artisanales et commerciales.

Les activités sur notre commune

Les écuries du Plantis



Située dans un cadre agréable de 9 hectares, au contact des chevaux, poneys et petits animaux de la ferme, l'équipe du Plantis vous accueille et vous propose différentes prestations au sein de la structure :

- Cours particuliers ou collectifs de tout niveau.
- Stages pendant les vacances scolaires
- Equitation adaptée (médiation animale)
- Pensions et travail du cheval

Les écuries du Plantis 17150 Saint Martial de Mirambeau

Téléphone: 0546707419 ou 0645965392

Site web: http://ecuriesduplantis.wix.com/poney-club ou le Facebook des écuries

Mauricette LAMBERET et Lucie GIRAUD



Voici 4 grilles de jeux différentes. Celle avec L'HORLOGE peut vous permettre de GAGNER un lot

Pour cela, nous vous invitons à nous remettre au départ de **NOTRE MARCHE NOCTURNE du 3 juillet 2021**, votre réponse sur papier libre sans oublier d'indiquer votre nom et prénom.

Un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses au cours de cette soirée.

Les réponses des grilles de jeux seront communiquées dans le prochain bulletin de la rentrée.

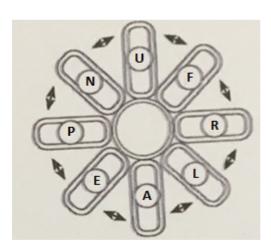
Retrouvez la citation en remplaçant les heures et minutes par les lettres correspondantes.

Thème : Objectif de la municipalité



Complétez les cases blanches avec les 9 lettres proposées utilisées une seule fois pour former 3 mots verticaux et 3 mots horizontaux Ε U S U T H S 0 D R E S U

En éliminant 3 trombones sans changer l'ordre des autres vous découvrirez un mot de 5 lettres



Complétez la grille de sorte que chaque colonne, ligne ou carré 3x3 contienne une fois tous les chiffres de 1 à 9

		8	6		3					
			1	1	1		8	5		
						5		7		
			4	6			1			
3			5		7	2	4			
5				2				1 5		
	6					3	9	5		
1	9				1	6	8			

Association Reliure de L'Estuaire





2020 aura été une année en demi-teinte et 2021 s'annonce aussi difficile : déjà six mois de fermeture forcée. Mais le Ciel étant dernièrement devenu plus clément, nous allons enfin renouer avec notre activité favorite dès le jeudi 3 juin !

Nous profiterons de cette reprise pour montrer et faire connaître notre savoir-faire en ouvrant gratuitement nos portes au public à compter du 3 juillet prochain, tous les samedis de cet été, de 14 à 17 heures.

Venez donc nous voir nombreux.

Contact : reliuredelestuaire@mail.fr

(rappel : atelier ouvert le jeudi et le samedi, de 14 à 18 beures)

Association Bonne Rencontre

L'association la Bonne Rencontre a organisé son premier concert de l'année le samedi 12 juin à la salle des fêtes de Mirambeau.

Dans le respect des mesures sanitaires, les amateurs de jazz ont apprécié cette soirée et le retour tant attendu dans les salles de spectacles.

Un concert aura lieu début novembre dans la salle des fêtes de Saint Martial de Mirambeau.

Pour la section des aînés, Jean-Louis TARDY et les membres de la section sont entrain de réfléchir à une reprise d'activité prochaine qui permettra de renouer avec la convivialité des spectacles passés.



Association Communale de Chasse Agréée : La Bienvenue



Notre assemblée générale s'est tenue le 11 juin à la salle Jacques FUME en présence des membres de l'association et des élus de la commune. Cette année, l'élection du tiers sortant n'était pas à l'ordre du jour dans la mesure où son renouvellement a eu lieu l'année passée.

Pour la prochaine saison, nous avons fait la demande de bracelets pour le grand gibier (4 sangliers, 5 chevreuils et une biche).

Nous allons préparer l'organisation de notre traditionnelle marche nocturne du samedi 4 septembre 2021.

Nous essaierons également d'organiser un repas de grillades en début d'année prochaine.

Nous sommes également heureux de participer à la marche gourmande de la Saint Martial qui aura lieu le 3 Juillet avec l'association des marcheurs et la Bonne Rencontre. Nous serons chargés du plat principal.

Nous tenons à remercier la municipalité d'avoir maintenu la subvention 2021 car, n'ayant pas pu organiser de manifestations, le résultat financier est légèrement déficitaire.

La vie à l'école de Saint-Martial-de-Mirambeau dans les années 40 d'après le récit de Jacque FUME

Histoire et Patrimoine



A l'époque l'école comptait 2 classes. La classe des petits située dans la salle occupée actuellement par le club de Reliure et la classe des Grands où se tiennent les conseils municipaux. Les enfants âgés de 6 à 10 ans étaient accueillis dans la classe des petits et les ainés dans la classe des grands.

La rentrée à l'école se faisait à partir de 6 ans. Tous les élèves portaient un tablier.

Dès leur premier jour d'école, la maîtresse leur montrait le bonnet d'âne en leur expliquant que tous ceux qui ne seraient pas sages iraient au coin en portant le bonnet d'âne.

A la récréation les garçons jouaient aux billes alors que les filles préféraient jouer à la marelle ou à la corde à sauter.

A l'heure du déjeuner, les enfants habitant proche de l'école rentraient déjeuner chez eux alors que ceux qui habitaient loin déjeunaient sous le préau l'été et autour du poêle l'hiver.

Les cours commençaient à 9H00 et reprenaient l'après-midi à 14H00

Les jours de présence à l'école étaient le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi. Le jeudi était jour de repos.

Certains enfants parcouraient plus de 2 Kms à pieds. Arrivés à l'école, ils devaient dire bonjour à la maîtresse et enlever leur bonnet qu'ils avaient le droit de reprendre le soir à la sortie.

L'hiver 2 élèves étaient désignés pour entretenir le poêle. La veille, ils devaient rester après les cours pour casser du bois et rentrer le charbon.

Avant que les cours débutent, la maîtresse vérifiait les mains et le derrière des oreilles. Les enfants dont les ongles étaient sales restaient dehors. Ils devaient se nettoyer les ongles avec un bout de bois. Une fois l'opération terminée ils étaient autorisés à rentrer en classe.

Rentrés dans la classe, les élèves devaient se tenir debout à côté de leur bureau et dès que la maîtresse tapait dans ses mains, ils pouvaient s'asseoir.

La matinée débutait par la leçon de morale et se poursuivait par le calcul et la dictée.

L'après-midi était consacrée à la rédaction, à l'histoire géographie et aux sciences.

Le Certificat d'étude : le centre d'examen était situé à l'école de Mirambeau.

L'examen durait une journée entière. Les épreuves commençaient à 9H00 avec le calcul mental, les problèmes, la dictée, la rédaction et les sciences. Les épreuves reprenaient l'après-midi à 14H00 avec l'interrogation orale et l'histoire géographie.

Les résultats à l'examen étaient divulgués le soir même à 17H00 devant la mairie de Mirambeau. La liste des reçus était énumérée et les diplômes étaient remis aux élèves chanceux.

Notre conteur, Jacques Fumé, a obtenu son certificat d'étude avec la mention BIEN.

Je vous donne rendez-vous au prochain numéro avec de nouveaux récits.



La charlotte aux fraises

Ingrédients:

- 100g de sucre en poudre
- 1 cuillère à soupe de crème de fraise (ou si vous ne voulez pas mettre d'alcool du sirop de fraise)
- 4 ou 5 feuilles de gélatine
- 800g de fraises
- 1jus de citron
- 30cL de crème liquide
- 1 sachet de sucre vanillé
- Entre 26 et 30 biscuits à la cuillère

Préparation : (environ 1h)

- 1. Mettre au congélateur la crème liquide, les fouets et le saladier.
- 2. Préparer un sirop en portant à ébullition 15cL d'eau et 40g de sucre. Ôter du feu et laisser refroidir, ensuite y mettre l'alcool de fraise.
- 3. Faire tremper la gélatine dans un bol d'eau froide.
- 4. Laver et équeuter les fraises et en mettre quelques-unes de côté. Mettre les autres fraises dans un mixeur avec le jus de citron et mixer jusqu'à obtenir une purée lisse.
- 5. Prélever un quart de ce coulis et le faire chauffer doucement dans une casserole en y incorporant la gélatine essorée et le reste de sucre.
- 6. Ensuite, mélanger le coulis obtenu (chaud) avec le froid. Laisser tiédir à température ambiante.
- 7. Sortir la crème liquide, les fouets et le saladier du congélateur. Fouetter la crème liquide de façon à obtenir une chantilly en ajoutant le sucre vanillé au fur et à mesure.
- 8. Mettre le coulis et la chantilly au frais durant 30min maximum. Ensuite les mélanger délicatement pour ne pas faire retomber la chantilly et laisse à température ambiante.
- 9. Tapisser le fond et les parois du moule avec les biscuits trempés (vite fait) dans le sirop (les tailler si besoin).
- 10. Verser la moitié de la crème puis parsemer de fraises coupées en morceaux.
- 11. Recouvrir avec le reste de la crème et les fraises coupées. Enfin finir par une couche de biscuits trempés.
- 12. Fermer le couvercle du moule à charlotte et la laisser au frais 6h (une nuit est l'idéal), avant de démouler.

Le clafoutis aux cerises

<u>Ingrédients</u>:

- 5 cuillères à soupe de Farine
- 4 cuillères à soupe de Sucre
- 3 cuillères à soupe de Lait
- 2 cuillères à soupe d'huile
- 1 Œuf
- ½ sachet de Levure

Préparation:

Mélanger les ingrédients ci-dessus et verser sur 3 à 4 cms de cerises dénoyautées ou autres dans un plat préalablement beurré et cuire 40 mn au four chaud à 200°. Pour un clafoutis aux cerises, ajouter deux gouttes d'amande amère

La recette est très simple, ne soyez pas étonnés de la petite quantité de pâte, celle-ci sert juste de liant pour cet excellent dessert très fruité...

P.S. : Retenez la bien, nous pourrions vous amener à la refaire pour des moments de convivialité... pour des prochains pique-nique ou autres.









Vous ne le saviez peut-être pas, mais <u>nos cartons ne doivent pas être</u> <u>déposés dans les bacs jaunes</u> au même titre que le bois, les encombrants divers, le mobilier, les équipements électriques et électroniques.

L'ensemble de ces déchets doit être déposé directement en déchetterie.

La municipalité souhaite vous proposer à moyen terme un service ponctuel dans ce domaine mais dans l'attente de trouver une solution, merci de ne plus mettre vos cartons dans les bacs jaunes.



LE TRI, PETITS GESTES, GRANDS EFFETS











SAMU 15
POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
URGENCE EUROPÉENNE 112

Zoom sur les numéros utiles

CENTRE DE VACCINATION COVID-19

Sur rdv au 05 17 24 03 48 ou sur le site Internet DOCTOLIB

CENTRE DE DÉPISTAGE DU CORONAVIRUS

Sur rendez vous
Avec ou sans ordonnance,
Auprès des INFIRMIERS LIBERAUX du secteur
Ou au LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES
CERBALLIANCE JONZAC. Tél 05 46 48 00 17

CENTRE ANTI-POISON ET DE TOXICOVIGILANCE 05 56 96 40 80

PHARMACIE BOLIK - Mirambeau 05 46 40 60 18

CENTRE VÉTÉRINAIRE - Mirambeau 05 46 49 61 81

CLIC - Centre local d'Info droits des + de 60 ans 05 46 70 73 70

AEM - Service d'Aide à domicile 05 46 49 70 16

ADMR - Service à la personne 05 46 49 88 11

MSA 05 46 97 50 50

CPAM 0811 703 646

CAF 0810 251 710

PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE (PASS) 07 85 07 01 59

MISSION LOCALE - Mirambeau 05 46 49 05 43

DÉCHÈTTERIE DE GUITINIERES

05 46 48 32 81 9h30-12h30 14h-17h30 du lundi au samedi



Afin de respecter le protocole sanitaire et garantir la sécurité de tous, les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 auront lieu à la salle Jacques FUMÉ au 14 rue du Bourg.

Des masques et du gel hydroalcoolique seront à votre disposition.

Merci de venir avec votre stylo pour l'émargement.